

Comparatif des prestations

La présente annexe a pour but de présenter les différences de couvertures entre votre produit actuel et celui proposé.

| Votre couverture actuelle HC-Assurance complémentaire en cas d'hospitalisation, divisions mi-privée ou privée (variantes Modera ou Integra) <i>Conditions particulières HCAMCV</i> | Nouvelle couverture proposée HC-Assurance complémentaire en cas d'hospitalisation, divisions mi-privée ou privée <i>Conditions particulières HCGA01</i> |
|--|---|
|--|---|

Ces assurances garantissent une couverture en cas d'hospitalisation. Des différences existent dans la couverture d'assurance. Une énumération non-exhaustive est présentée ci-dessous.

| Risques assurés | Risques assurés |
|---|--|
| Maladie et accident (maternité exclue) | Maladie, accident et maternité |
| Etendue et durée des prestations en cas d'hospitalisation Sont assurés les séjours en division mi-privée ou privée selon la variante (Integra ou Modera) choisie par l'assuré. Les prestations sont versées au plus pendant 90 jours par cas d'hospitalisation. Les prestations sont réduites de moitié (50% de prise en charge) en cas de séjour pour soins psychiatriques. En cas d'urgence à l'étranger, la prise en charge des frais s'élève à hauteur qu'aurait coûté le traitement en Suisse. En cas d'hospitalisation de plus de 7 jours, participation de l'assuré à hauteur de Fr. 100.– par jour d'hospitalisation jusqu'à un maximum de Fr. 1500.– par année (uniquement variante Modera). | Etendue et durée des prestations en cas d'hospitalisation Sont assurés les séjours en division mi-privée ou privée selon la variante choisie par l'assuré. Les prestations sont versées au plus pendant 90 jours d'hospitalisation au cours d'une année civile. La durée des prestations dans un établissement pour soins psychiatriques est limitée à 60 jours* par année civile. (*imputés sur les 90 jours). En cas d'urgence à l'étranger, l'assureur alloue durant 60 jours* par année civile, au maximum les prestations suivantes: division mi-privée: maximum Fr. 1000.– par jour division privée: maximum Fr. 1500.– par jour (*imputés sur les 90 jours). Aucune participation de l'assuré en cas d'hospitalisation de plus de 7 jours. |

| Votre couverture actuelle HC-Assurance complémentaire en cas d'hospitalisation, divisions mi-privée ou privée (variantes Integra ou Modera) <i>Conditions particulières HCAMCV</i> | Nouvelle couverture proposée HC-Assurance complémentaire en cas d'hospitalisation, divisions mi-privée ou privée <i>Conditions particulières HCGA01</i> |
|--|---|
| Autres prestations assurées | Autres prestations assurées |
| <p>Cures balnéaires – Séjour de convalescence Division mi-privée: Fr. 40.– par jour Division privée: Fr. 50.– par jour</p> <p>Frais de transport Jusqu'à Fr. 1000.– par cas</p> <p>Frais de garde privée Fr. 100.– par jour ou par nuit au maximum, jusqu'à Fr. 500.– par hospitalisation Fr. 50.– par jour ou par nuit au maximum, jusqu'à Fr. 250.– par hospitalisation pour les enfants en bas âge dont l'état de santé requiert en permanence la présence du père ou de la mère, à défaut d'un proche parent.</p> | Pas de couverture pour ces prestations. |